

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

### SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2009-2010	Prévisions 2008-2009	Différence entre 2009-2010 et 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	11 351 100	15 447 500	(4 096 400)	6 762 333
<b>TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 351 100</b>	<b>15 447 500</b>	<b>(4 096 400)</b>	<b>6 762 333</b>
Crédits législatifs	-	-	-	97 724 517
Total du ministère - Charges de fonctionnement	11 351 100	15 447 500	(4 096 400)	104 486 850
<b>Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)</b>	<b>11 351 100</b>	<b>15 447 500</b>	<b>(4 096 400)</b>	<b>104 486 850</b>

## PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 500 associations de circonscription et 12 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

## SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2009-2010	Prévisions 2008-2009	Différence entre 2009-2010 et 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>					
1	Administration des élections	7 592 000	7 288 500	303 500	4 313 443
2	Administration du financement des élections	3 759 100	8 159 000	(4 399 900)	2 448 890
<b>TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 351 100</b>	<b>15 447 500</b>	<b>(4 096 400)</b>	<b>6 762 333</b>
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	97 724 517
Total - Crédits législatifs		-	-	-	97 724 517
<b>Total - Charges de fonctionnement</b>		<b>11 351 100</b>	<b>15 447 500</b>	<b>(4 096 400)</b>	<b>104 486 850</b>

## PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

## CRÉDIT -

## POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 172 300
	Avantages sociaux	1 419 700
	<b>Total à voter - Charges de fonctionnement</b>	<b>7 592 000</b>
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	877 700
	Avantages sociaux	201 900
	Transports et communications	32 800
	Services	1 209 200
	Fournitures et matériel	56 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	1 382 500
	Total partiel	3 760 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	<b>Total à voter - Charges de fonctionnement</b>	<b>3 759 100</b>
	<b>Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections</b>	<b>11 351 100</b>